

AA OPTO CONSULTING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500 EUROS

Siège social : 4 Boulevard Louis Roederer

51100 REIMS (Marne)

894 467 406 RCS REIMS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1ER JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le premier juin,

Monsieur Mejide EL MESSAOUDI, associé unique et président de la société AA OPTO CONSULTING, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Modification de l'objet social,
- Transfert de siège social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet de la société, à compter du 1er juin 2024, aux activités suivantes :

"prise de participation dans toutes sociétés, par tous moyens"

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts :

"Article 2 – Objet social"

"La société a pour objet :"

- "- Aide à la consultation ophtalmologique ; contactologie ; optométrie ; enseignement ;
- prise de participation dans toutes sociétés, par tous moyens"

Le reste de l'article est sans changement.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer, à compter du 1er juin 2024, le siège social de REIMS (Marne) 4 Boulevard Louis Roederer, à Reims (Marne) 26 Bis Passage Lebeau.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, L'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège social"

"Le siège social est fixé à Reims (51100) 26 Bis Passage Lebeau."

Le reste de l'article sans changement.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique
Monsieur Mejide EL MESSAOUDI

Mejide EL MESSAOUDI

✓ Certified by  yousign